

**Votre référent :** Jean-Pierre LOUIS

**Adresse :** Quai de l'Agora 57500 Saint-Avold

**Tél :** 03 55 15 82 43

**Email :** [saintavold@apef.fr](mailto:saintavold@apef.fr)

**Site web :** [www.apef.fr](http://www.apef.fr)

**Structure déclarée :** SAP893846816

**Structure agréée:** SAP893846816

**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 08h30 à 13h30.

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

**Transports**

Accès PMR : Oui

**Autorité administrative :**

**DDETS :** Cité Administrative 1, Rue Chanoine Collin, 57000 Metz, France

**Zone d'intervention :**

Altrippe; Altviller; Bambiderstroff; Barst; Béning-lès-Saint-Avold; Betting; Biding; Cappel; Farschviller; Frémestroff; Freybouse; Sainte-Barbe; Freyming-Merlebach; Guenviller; Henriville; Hombourg-Haut; Hombourg-Bas; Hellering; Hoste; Lachambre; Laning; Leyviller; Lixing-lès-Saint-Avold; Longeville-lès-Saint-Avold; Loupershouse; Macheren; Maxstadt; Le Wenheck; Bleiberg Dourd'Hal ; Seingbouse; Vahl-Ebersing; Valmont

**Liste des partenariats et conventionnements :**

CNRACL, ANGDM, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RMA France Douche, Famileat.

**Informations complémentaires**

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

**“ TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \* ”**

## APEF SAINT AVOID

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**

### MÉNAGE REPASSAGE

Détente	29,82 €	32,80 €	16,40 €
Bien-être	30,64 €	33,70 €	16,85 €
Evasion	31,55 €	34,70 €	17,35 €
Ponctuel	34,73 €	38,20 €	19,10 €

### AIDE A DOMICILE

Aide + Accompagnements	30,64 €	33,70 €	16,85 €
Aide + Accompagnements ponctuel	33,82 €	37,20 €	18,60 €

### GARDE D'ENFANTS

Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	30,64 €	33,70 €	16,85 €
Garde d'enfants + 3 ans	29,82 €	32,80 €	16,40 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	34,36 €	37,80 €	18,90 €

### BRICOLAGE

Ponctuel	50,00 €	55,00 €	27,50 €
----------	---------	---------	---------

### JARDINAGE

Régulier	45,83 €	55,00 €	27,50 €
Ponctuel	45,83 €	55,00 €	27,50 €

### Autres prestations :

Démarches administratives

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	54,00 €	49,09 €	Assistance informatique Téléassistance partenariat EA (à partir de)	54,00 € 29,90 €	45,00 € 24,92 €

(\*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.  
(\*\*\*) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 20,50 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,20 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais EPI (Equipements de protection individuels) : 0,85€ TTC / Intervention (taux de TVA associé à la prestation)



# DETAIL DES FORMULES APEF

## Ménage / Repassage \*

	Détente	Bien-être	Evasion
<b>MENAGE</b>			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
<b>REPASSAGE</b>			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
<b>GESTION DES COURSES</b>			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
<b>PREPARATION DES REPAS</b>			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretenir les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

## Aide à domicile \*

<b>ENTRETIEN DU LOGEMENT</b>
Nettoyer les sols et faire les poussières
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ....)
Faire les lits et changer les draps
Ranger et organiser les pièces
<b>GESTION DU LINGE</b>
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison
Effectuer des travaux simples de couture
<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)
Ranger et conditionner les produits achetés
<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>
Nettoyer les fenêtres et les vitres
Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières
Vider et sortir les poubelles
Maintenir une vigilance au domicile
Soins et promenades d'animaux de compagnie **
<b>ACTIVITES ET SORTIES</b>
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc. ***
Aider aux tâches administrative
<b>CONFORT ET BIEN ETRE</b>
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) **

\* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

\*\* Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.

\*\*\* Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes.

Garde d'enfants *	Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
<b>DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS</b>			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X
<b>COURSES / REPAS</b>			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X		X
<b>SOMMEIL</b>			
Organiser les réveils et les couchers	X		X
Organiser les siestes	X		X
<b>SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT</b>			
Accompagner à la propreté	X		X
Accompagner au bain, à la douche	X		X
Accompagner dans la petite toilette	X		X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X
Gérer les changes	X		X
Garder les enfants malades	X	X	X
<b>DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE</b>			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X
Aider aux devoirs	X	X	X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT</b>			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

\* 3 enfants maximum par intervention

\*\* Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

\*\*\* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

\*\*\*\* Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence

## Jardinage / Bricolage

La tonte	
Le désherbage	
Le ramassage des feuilles	
Le débroussaillage	
La plantation de petits végétaux	
La taille des haies, arbustes et arbres	
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	
Le déneigement des abords immédiats du domicile	
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	
L'entretien régulier des allées et des terrasses	
Le traitement des arbres et des arbustes	
L'application d'engrais et/ou d'amendements	
L'arrosage manuel des végétaux,	
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	
<b>LE POTAGER</b>	
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	
<b>LE BRICOLAGE</b>	
Démonter, monter des meubles simples	
Poser des étagères ou des tringles à rideaux	
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre	
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc	
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce	
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)	
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée)	

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

**Attention :** La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

**GRILLE TARIFAIRES AIDE et ASSISTANCE**  
**MODE MANDATAIRE**

<b>Assistant de Vie A</b> Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante	<b>Assistant de Vie B</b> Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne	<b>Assistant de Vie C</b> Accompagnement et Assistance en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**APEF SAINT-AVOLD**

Tarifs (1) applicables au 01/01/2026

	<b>Assistant de Vie</b>	<b>TARIFS JOUR</b>								
		<b>A</b>		<b>B</b>		<b>C</b>				
		Moins de 40h par mois	Entre 40h et 80h par mois	A partir de 80h par mois	Moins de 40h par mois	Entre 40h et 80h par mois	A partir de 80h par mois	Moins de 40h par mois	Entre 40h et 80h par mois	A partir de 80h par mois
<b>Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h</b>										
Exemples de tarifs horaires (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1) (3)		32,70€	31,70€	30,70€	34,80€	33,80€	32,80€	36,90€	35,90€	34,90€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)		16,35€	15,85€	15,35€	17,40€	16,90€	16,40€	18,45€	17,95€	17,45€
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales		18,29€	18,29€	18,29€	19,57€	19,57€	19,57€	20,86€	20,86€	20,86€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)		12,01€	11,18€	10,34€	12,69€	11,86€	11,03€	13,37€	12,53€	11,70€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)		2,40€	2,24€	2,07€	2,54€	2,37€	2,21€	2,67€	2,51€	2,34€
<b>TARIFS NUIT</b>										
<b>Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h</b> dont 8 heures de présence responsable (4)										
Exemple de tarifs pour une nuit (Incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1)										243,68€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)										110,40€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales										166,88€
Dont frais de gestion et de mandat HT										64,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat										12,80€

**Taux de TVA appliquée:** 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine)

**Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats**

(1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI

(3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombres d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.

(4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

**Majorations :**

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10%

Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%

Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %

Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

**Participation aux frais de transport:** une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50h/semaine chez le client considéré.

**Indemnités kilométriques:** des frais d'indemnités kilométriques pourront être appliqués selon votre lieu de domicile et/ou si votre intervenant doit utiliser votre véhicule personnel.

**Modes de paiement:** Pélèvement automatique SEPA, CESU préfinancés ou chèque bancaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôts de 50% des sommes dépensées selon les conditions en vigueur de l'article sexdecies du CGI.

Mentions Légales Agence: - SARL LOUIS SERVICES au capital de 5 000 C - Immatriculée au RCS de Sarreguemines - Siret 89384681600039 -

Siège social : 9a rue de la Porte de France 57340 Morhange

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise